

ACTIVITÉS DE L'AGENCE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Un an avant le début de la Seconde guerre mondiale, le CICR avait créé une « Commission des œuvres de guerre » pour préparer la reprise des activités de l'Agence sur une grande échelle. Cette Commission se réunira 25 fois avant le début de la guerre et, en janvier 1939, 30 « vétérans » de l'Agence de 1914/1918 se portent volontaires pour reprendre du service en cas de besoin.

L'**Agence Centrale des Prisonniers de guerre** est ouverte officiellement en septembre 1939, suite à l'invasion de la Pologne. Dès les premières semaines de la guerre, 600 000 soldats polonais sont capturés par les troupes allemandes et soviétiques, ce qui laisse présager l'ampleur des tâches auxquelles l'Agence va être confrontée par la suite. A l'ouverture des hostilités, le CICR informe officiellement les belligérants de l'existence de l'Agence et leur rappelle que, aux termes de la Convention de Genève de 1929, il est de leur devoir d'ouvrir des **Bureaux nationaux de Renseignements**. Ces BNR sont chargés des relations avec l'Agence au sujet des prisonniers, ainsi que de l'échange de listes nominatives, messages et nouvelles.

Face à une situation sans précédent, le CICR dote alors l'Agence centrale des Prisonniers de Guerre des moyens de communication et d'un matériel de bureau les plus modernes : machines à photocopier, calculatrices pour les statistiques, etc., soit un support technique pour l'époque aussi révolutionnaire que le sont les ordinateurs actuels. Des outils précieux pour les 4000 employés de l'Agence qui, tant à Genève que dans d'autres parties de la Suisse, s'efforcent d'établir des recoupements entre les informations brèves et sèches provenant des champs de bataille et des camps de prisonniers d'une part, et les lettres émouvantes et désespérées des mères, épouses et enfants d'autre part. L'Agence et ses 26 services traiteront parfois jusqu'à 100 000 communications par jour.

A partir de 1940, l'Agence avait réussi à persuader presque tous les belligérants d'utiliser les cartes de capture Croix-Rouge. Ces dernières ne remplacèrent pas les listes officielles envoyées par les puissances détentrices mais, remplies par les prisonniers eux-mêmes, elles contenaient moins d'erreurs que les listes rédigées par des personnes ignorant la langue des prisonniers. En outre, les cartes parvenaient parfois à Genève avec des semaines d'avance sur les listes officielles, ce qui permettait d'informer plus rapidement les familles du sort des leurs.

Durant le conflit, le CICR étend également ses activités au-delà des frontières helvétiques par ses délégués qui effectueront environ 11 000 visites à des camps de prisonniers de guerre et détenus civils. L'Agence ne recevra malheureusement que peu d'informations du front oriental, car non seulement l'Union soviétique n'a pas signé la Convention de Genève de 1929 sur le traitement des prisonniers de guerre, mais encore ce pays et l'Allemagne se sont refusés à signer un accord réciproque sur l'échange de renseignements concernant ces prisonniers de guerre. Comme les belligérants refuseront d'étendre aux civils en territoires occupés les bénéfices de la Convention de 1929, les détenus des camps de concentration nazis seront ainsi dépourvus de protection.

Cependant, l'Agence centrale des Prisonniers de guerre déploiera d'énormes efforts pour reconforter moralement, par la nature même de ses activités, les millions d'autres victimes de la Seconde guerre mondiale. En effet, 36 millions de colis Croix-Rouge seront distribués; 120 millions de lettres seront échangées entre les prisonniers de guerre et leur familles, et 23 millions entre les civils des divers pays en guerre. Une estimation chiffre à 700 000 le nombre de personnes qui, pour la seule Europe, ont été réunies avec leur famille grâce à l'Agence.

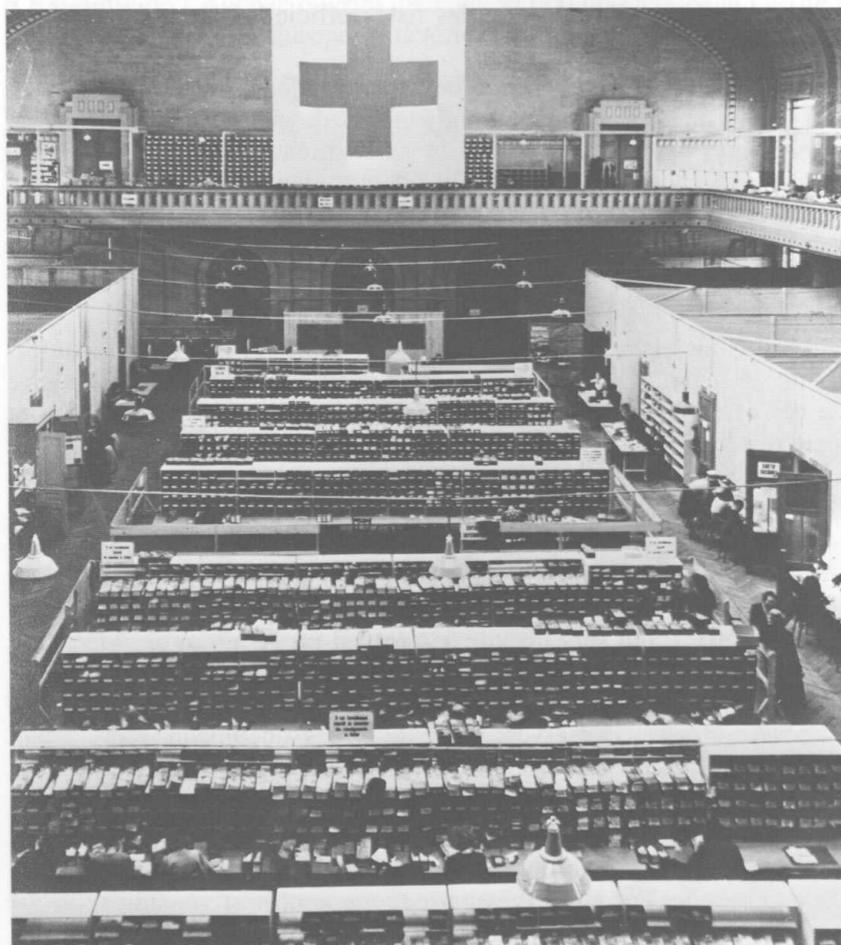
Ce n'est qu'après la reddition de l'Allemagne que le Haut Commandement des forces alliées en Europe se rend compte des véritables dimensions de la tragédie : des millions d'être humains, exterminés, déportés, évacués, réfugiés ou séparés de leurs familles. Alors est fondé, sous l'égide des Nations-Unies, le **Service international de recherches (SIR)**, qui sera installé à **Arolsen en Allemagne**. Géré tout d'abord par une officine des Nations-Unies, puis par l'Organisation internationale des réfugiés, la direction du SIR sera finalement confiée, en 1955, au Comité international de la Croix-Rouge. La mission du SIR consiste à « rassembler, classer, conserver et exploiter les documents relatifs aux Allemands et non-Allemands ayant été détenus dans des camps de concentration ou de travail national-socialistes, ou aux non-Allemands déplacés du fait de la Seconde Guerre mondiale ».¹

On estime aujourd'hui que l'Agence centrale de Recherches devra encore recourir aux millions de documents d'archives de la deuxième guerre mondiale jusqu'en l'an 2000 au moins. De nos jours, 25% du travail de l'Agence est encore consacré à des cas engendrés par ce long conflit et ses suites.

¹ Rapport d'activité du SIR.



Guerre 39-45; Agence centrale des prisonniers de guerre à Genève. Photo: CICR.



Vue des fichiers. Photo: CICR.

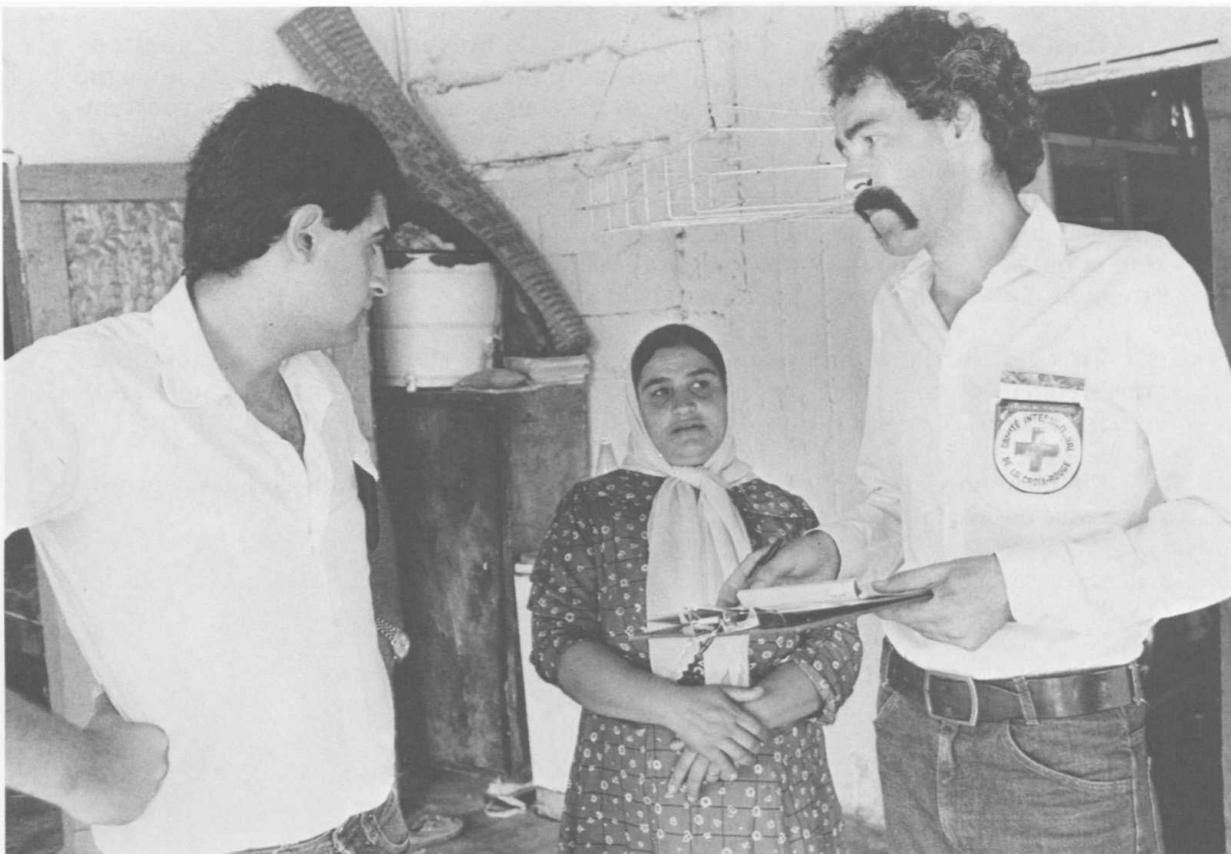
L'AGENCE DANS LES CONFLITS MODERNES

A partir de 1945, l'Agence est implantée de façon permanente au sein du CICR. L'adoption, en 1949, de la IV^e Convention de Genève, relative à la protection des civils en temps de guerre, donne une base légale à certaines des initiatives prises par l'Agence pendant 39-45.

En 1948, l'Agence intervient à nouveau en faveur des victimes de la guerre en Palestine. Les messages Croix-Rouge sont utilisés par les familles séparées à la suite de la création de l'Etat d'Israël. L'ACR n'a, depuis, jamais cessé ses activités au Moyen-Orient: conflit de Suez, guerre des Six Jours, guerre de 1973, Liban en 1982, etc.

En fait, l'Agence est intervenue dans la plupart des situations de conflit depuis 1945: guerre du Vietnam et guerres d'indépendance en Afrique, conflit de Chypre, guerre indo-pakistanaise dans les années 70, conflit Iran-Irak, etc. Elle déploie aujourd'hui une part importante de ses activités en faveur des prisonniers politiques dans le monde entier: leur enregistrement est considéré par le CICR — et par les détenus eux-mêmes — comme une forme de protection.

Depuis le milieu des années 70, un souci de décentralisation a amené la création d'agences de recherches sur le terrain à proximité des théâtres d'opérations. C'est le cas, par exemple, au Liban et au Salvador. Il ne s'agit cependant que d'une décentralisation opérationnelle, Genève demeurant le principal pôle de convergence pour toutes les informations obtenues sur le terrain. Néanmoins, les Sociétés nationales de Croix-Rouge ou de Croissant-Rouge sont encouragées sans relâche par le CICR à créer leurs propres services de recherches.



Liban, 1982. Photo: L. Chessex, CICR.

D'UN MAQUIS AFRICAIN AUX RIVES DU LÉMAN

De sa mission de plusieurs semaines en territoire contrôlé par la guérilla, le délégué du CICR avait ramené, outre des informations sur la situation alimentaire d'un groupe de personnes déplacées, une demande d'enquête. Cette dernière émanait de Leila qui, sur le formulaire de l'Agence centrale de Recherches, avait fait suivre son nom de la mention « combattante du Front de Libération ».

Adolescente lors de sa rencontre avec le délégué du CICR, Leila n'était qu'une enfant lorsque, 7 ou 8 ans auparavant — elle ne savait plus au juste — sa mère était partie pour se réfugier... en Suisse.

Aucun contact entre la mère et la fille pendant toutes ces années; peut-être des lettres avaient-elle été écrites de part et d'autre, mais sans jamais atteindre leur destinataire. Leila pensait pourtant que sa mère pouvait se trouver à Genève. « Ton organisation pourrait-elle enquêter à son sujet? » avait-elle demandé au délégué, le fixant de ses grands yeux noirs un peu mélancoliques.

Confiée au délégué un mois plus tôt bien loin de la capitale, la demande de recherches parvint à la délégation du CICR début mars 1980; elle fut transmise immédiatement à l'Agence à Genève.

Deux semaines plus tard, le bureau du Contrôle de l'Habitant confirmait à l'Agence qu'Halina, la mère de Leila, résidait en effet à Genève, chez des amis. Ceux-ci, contactés à leur tour informèrent l'ACR qu'Halina se trouvait malheureusement hospitalisée. Questionné, le médecin-traitant rassura cependant l'Agence: la maladie d'Halina n'était pas trop grave.

C'est néanmoins au fond d'un lit d'hôpital, un bras immobilisé par le goutte-à-goutte, qu'Halina, le 21 mars, prit connaissance du message de sa fille, accompagné d'un formulaire réponse et d'un petit mot de l'Agence: acceptait-elle que ses coordonnées soient transmises à Leila, et que cette dernière soit informée de son état de santé? Six jours plus tard, la réponse d'Halina parvenait à l'Agence: elle faisait part à sa fille de son grand bonheur d'avoir reçu de ses nouvelles, mentionnait brièvement sa maladie, lui promettait de lui écrire bientôt... L'ACR, de son côté, avait informé Halina qu'il lui faudrait prendre patience: les délégués du CICR ne se rendaient que rarement dans le « no man's land » où vivait sa fille...

En effet, lorsqu'Halina reçut à nouveau des nouvelles de Leila, de nombreux mois s'étaient écoulés. Une correspondance sporadique s'échangea par la suite entre la mère et la fille, pendant plus d'un an. Elles eurent envie de se revoir.

En novembre 1982, Leila quittait son maquis africain pour Genève, où elle retrouvait enfin Halina.